
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Vaux (Creuse), lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Vaux (Creuse), lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 336-337;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25670_t1_0336_0000_17

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Nous nous sommes servis utilement de ce grand moyen que vous venez d'employer pour fonder d'une manière impérissable, notre République, c'est-à-dire de la justice. Qu'elle seule donc nous gouverne, et nous serons heureux !

Faites respecter l'autorité légitime; et l'insolente aristocratie, déguisée sous le masque du patriotisme, se verra anéantie.

Punissez les crimes, propagez les lumières et les vertus, vous vous serez glorieusement acquittés envers vos Commettans.

Quant à nous, nous vous témoignerons toujours avec nos administrés, nos sentimens communs : les premiers, par leur respect, leur zèle dans leurs fonctions, et leur attachement à la Représentation nationale : les seconds, par leur exactitude dans le payement de l'Impôt, et leur obéissance aux loix.»

LAMARQUE (présid.), VERDOT, DANTON fils [et 4 signatures illisibles].

19

Le peuple du Mans écrit que Philippeaux étoit l'ame et le chef de toutes les conspirations qui ont éclaté dans sa société; que les *Bazin*, les *Morandière* étoient ses fidèles agens; qu'il a mis entre les scélérats et lui cette barrière éternelle qui doit exister entre le vice et la vertu.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (1).

« Les citoyens de la commune du Mans, département de la Sarthe, réunis en assemblée publique, convoquée par le représentant du peuple Garnier (de Saintes), écrivent à la Convention nationale qu'une coalition liberticide a existé dans la société populaire du Mans, qu'ils ne peuvent le taire à la France; que Philippeaux, qui a subi la peine due à son crime, en étoit l'âme et le chef; que si le glaive de la vengeance nationale n'a pas encore atteint ses adhérens, celui de l'opinion publique les a frappés, et que, morts dans le cœur de tous républicains vertueux, ils ne peuvent plus exister que par le supplice du remords et de l'infamie.

Depuis le départ de Garnier (de Saintes), disent-ils, les agens des conspirateurs avoient conçu de nouvelles espérances, et leur perversité se préparoit à les réaliser. Déjà l'étincelle du système liberticide de l'aviilissement de la Convention nationale menaçoit la commune d'un nouvel embrasement, lorsque Garnier a reparu une seconde fois, lui qui nous a prouvé qu'il vouloit le bien, car il a eu le courage de l'opérer. Sa voix a tonné, les méchants ont pâli; tout le peuple l'a entouré, ne voyant en lui que le délégué que la Convention lui envoyoit pour le sauver; il a consulté le peuple en son entier sur la cause du désordre, et d'une voix unanime nous avons tous déclaré qu'il existoit une conjuration perfide contre la liberté; que les *Bazin*, les *Morandière* et autres en

(1) P.V., XL, 340. *J. Sablier*, n° 1413.

étoient les principaux agens; que ces êtres, ambitieux par orgueil, immoraux par habitude, méchants et vindicatifs par spéculation, avoient entraîné une partie des citoyens par des séductions perfides, au lieu de les mener à la vertu par l'exemple et l'instruction; qu'après eux ils avoient laissé des hommes dignes d'hériter de leurs vices, et qui perpetuoient le même système de désorganisation.

Garnier nous a démontré par son exemple que les préceptes de la vertu sont dans l'action : ses leçons ont laissé dans nos âmes une impression douce et durable. Nous avons mis entre les méchants et nous cette barrière éternelle qui doit exister entre le vice et la vertu, et la France apprendra à la fois ce que le crime nous inspire d'horreur, et ce que nous sommes capables de faire pour le proscrire » (1).

20

L'agent national près le district de Besançon (2) écrit qu'en fournissant les états de vente des domaines nationaux et des émigrés, c'est donner le thermomètre de l'esprit public. Un bien d'émigré, estimé 21,988 liv., a été vendu 131,798 liv.; un autre bien estimé 40,285 liv., a été vendu 182, 210 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

21

L'agent national près le district de Besiers écrit que le bien d'un prêtre émigré [NOUARI], estimé 29,239 livres, a été vendu 158,735 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

22

L'agent national près le district de Châlons-sur-Marne (5) écrit qu'il a fait 269 adjudications qui ont produit 1,276,725 liv., dans le temps que les estimations n'étoient portées qu'à 439,823 liv. 5 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (6).

23

Les administrateurs du district des Vaux, département de la Creuse, écrivent que des

(1) Bⁱⁿ, 20 mess.

(2) Doubs.

(3) P.V., XL, 340. Bⁱⁿ, 17 mess. (1^{er} suppl^t) et 21 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XLI, 233 (« Briançon »).

(4) P.V., XL, 341. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^o suppl^t).

(5) Marne.

(6) P.V., XL, 341. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^o suppl^t). Mentionné par *J. Sablier*, n° 1413; M.U., XLI, 233.

biens d'émigrés, estimés 12,115 liv., ont été vendus 90,575 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

24

L'administration du district de Strasbourg annonce que les biens de l'émigré Chrétien-Léopold Detillings, estimés 22,425 liv. ont été vendus 109,425 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

25

L'administration du district de Marseille fait passer l'état des biens nationaux qu'elle a vendus. Un bien estimé, 2,500 liv. a été adjugé pour 7,700 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

26

L'agent national du district de Bourgneuf écrit que l'estimation des biens des émigrés, vendus en prairial, s'élevait à 284,215 l., et que le prix de la vente a été porté à 814,215 liv.; qu'une autre partie de biens nationaux, estimée 2,261 liv., a été vendue 27,465 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

27

Pierre Duval, officier municipal de la commune du Quillio, district de Loudéac, département des Côtes-du-Nord, père de 6 enfans, fait hommage à la patrie d'un assignat de 400 liv. pour être employé à forer les canons qui doivent vomir les volcans destructeurs des esclaves et des tyrans. Ce citoyen fait la soumission de payer pareille somme de 400 liv. chaque année pendant la durée de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

28

La société populaire de Montfaucon, département de la Haute-Loire, applaudit aux travaux de la Convention, exprime son indignation sur les attentats dirigés contre la représentation nationale, et témoigne l'horreur que leur inspire le nom anglais. Ce sont des loups enragés, dit-elle, qu'il faut détruire jusqu'au dernier, afin que leur race ne désolle plus l'univers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montfaucon, s.d.] (2).

« Citoyens

L'homme qui croit à l'être suprême et à l'imortalité, devient vertueux par principe; c'est commander la vertu que de proclamer ces deux grandes et précieuses vérités: les monstres qui ont voulu les nier, scavoient bien, qu'ils donnoient par la l'entrée à tous les vices et que la république seroit anéantie; vous l'avez sauvée, dignes représentans, vous avez puni les conspirateurs. En nous donnant la vie, vous vous êtes généreusement dévoués à la mort; mais l'Eternel et le peuple veillent à votre conservation.

Les scélérats couronnés ont medité des assassinats, leurs noirs projets seront déjoués, vous vivrez pour vous, vous vivrez pour nous, votre profonde sagesse, votre heroique fermeté feront notre bonheur et le votre, elles vous assurent l'immortalité

Que tous les tirans périssent, qu'aucun de leurs satellites ne soit epargné, que l'anglais soit en horreur à toutes les nations; ce sont des loups enragés qu'il faut detruire jusqu'au dernier, affin que cette race de brigands ne désolle plus l'univers.

Nous jurons de faire tout ce qui sera en nous pour l'exécution pleine et entière de vos décrets. S. et F. ».

PAILLEREX (*presid.*) [et 2 signatures illisibles].

29

La société populaire de Void, département de la Meuse, félicite la Convention sur ses travaux, et lui envoie le procès-verbal de la fête de l'Etre-Suprême, célébrée le 20 prairial dans sa commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

30

La société populaire de Bitche [Moselle] se plaint d'un abus qui nuit à l'approvisionnement

(1) P.V., XL, 342. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1413.

(2) C 309, pl. 1206, p. 28.

(3) P.V., XL, 342. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); Débats, n^o 655.

(1) P.V., XL, 341. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 233. Mentionné par J. Sablier, n^o 1413.

(2) P.V., XL, 341. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XL, 341. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 233. Mentionné par J. Sablier, n^o 1413.

(4) P.V., XL, 342. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t).

(5) P.V., XL, 342 et XLI, 103. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t). Mentionné par J. Sablier, n^o 1413 (attribué à « une citoyenne, mère de 6 enfans »).